

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 bte 1
1170 Bruxelles
Belgique

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

5.163

Date du contrôle:

12/11/2021

Lieu du contrôle:

rue des Champs Verts 61 Champion 5020

Agent-visiteur:

Julien Bosly

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Données générales

Adresse de l'installation Champion 5020
Type de locaux Maison
Propriétaire, gestionnaire ou exploitant
Adresse du propriétaire Champion 5020
Installateur

Données du raccordement

GRD Ores
Numéro de compteur 55064024
Code EAN
Liaison compteur-tableau XVB 4X10
Tension de service 3 x 230 V
Protection générale 25 A 3P

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles	Fondations	Installation électrique
NOK	NOK	avant 81	après 81
Description de l'installation	1 diff. 40A 300mA, 3 disj. 16A 2P, 5 disj. 20A 2P, 1 disj. 20A 3P		
Nombre de tableaux	1		
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A		
Test ΔI_n	NOK		
ΔI_n	NOK		
Contrôle de l'état	NOK		
Matériel fixe	OK		
Protection contre les contacts directs	OK		
Protection contre les contacts indirects	NOK		
Protection contre les surintensités	OK		
Prise de terre	Boucle		
Résistance de terre (Ω)	14		
Isolement ($M\Omega$)	> 0,5 MOhms		

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Une revisite de contrôle est à effectuer par le même organisme dans l'année à partir de la date du présent rapport

+32 2 726 64 04 info@atlascontrole.be http://www.atlascontrole.be TVA: BE0732536476

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 bte 1
1170 Bruxelles
Belgique

Une reprise de contrôle est à effectuer par le même organisme dans l'année à partir de la date du présent rapport.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2; L3: 3.1.2.
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

- A) L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.
- B) L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
- C) L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposée à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de toute accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
- D) L'obligation lorsque des infraction on été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie - Division infrastructure et contrôles

Adresse: Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél: 0800 120 33 / Email: gas.elec@economie.fgov.be

+32 2 726 64 04 info@atlascontrole.be <http://www.atlascontrole.be> TVA: BE0732536476

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 bte 1

1170 Bruxelles

Belgique

<https://economie.fgov.be>